

# Management des Processus Logistiques

## Parcours : Gestion de la Chaîne Logistique

L'acquisition de compétences transversales en pilotage de la chaîne logistique (Approvisionnement, Production, Distribution).



Diplôme  
délivré par



Durée de  
la formation



565 H sur **12 mois**

### ↳ Objectifs

Cette formation permet aux étudiants ayant préparé un diplôme de premier cycle universitaire ou, à des candidats ayant une expérience significative dans le domaine, d'acquérir de nouvelles compétences transversales puisant dans les méthodes et outils de management modernes. Elle vise à former des cadres intermédiaires dans le domaine de la gestion des processus logistiques de la chaîne logistique capables :

- de caractériser et modéliser les processus opérationnels de la chaîne logistique,
- de planifier et mettre en œuvre les opérations de la chaîne logistique : Approvisionnement, Production, Distribution.
- de piloter les flux par les systèmes d'information intégrés de pilotage de la Chaîne logistique (ERP, WMS, MES, ...),
- de gérer des projets logistiques,
- d'animer et encadrer des équipes logistiques,
- de mettre en œuvre une démarche d'optimisation et d'amélioration des processus opérationnels de la chaîne logistique (Lean management).

### ↳ Accès au diplôme

**Etre titulaire d'un diplôme de premier cycle universitaire :** L2 scientifique et technique, DUT / BTS tertiaire ou secondaire.

**Admission :** sur dossier ou VAPP85, tests et entretien (avril - juin).

**Dépôt de candidature :** de fin janvier à fin mai.

Pour candidater, rendez-vous sur le site du CFA-EVE : [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

### ↳ Rythme d'alternance

- 2 jours en formation (lundi, mardi)
  - 3 jours en entreprise (mercredi, jeudi, vendredi)
- Temps complet en entreprise en fin de cycle.

**Rentrée :** fin septembre.

### ↳ Lieu de formation

**IUT d'Evry Val d'Essonne**

Département QLIO

Cours Monseigneur Roméro

91000 EVRY

[www.iut-evry.fr](http://www.iut-evry.fr)

## PROGRAMME

### PREMIER SEMESTRE

#### UE11 : Formation générale et technique 100H

- Statistiques 25h
- Outils informatiques 25h
- Typologie des flux logistiques 25h
- Anglais professionnel 25h

#### UE12 : Pilotage opérationnel de la chaîne logistique 145H

- Logistique d'approvisionnement 35h
- Logistique de production 35h
- Logistique de distribution 35h
- Outils informatiques de pilotage de la chaîne logistique (ERP, WMS, MES) 40h

#### UE13 : Projets tutorés S1 60H

- Simulation logistique 20h
- Accompagnement de l'alternance 20h
- Visites entreprises logistiques 20h

#### UE14 : Projet professionnel S1

- Activité professionnelle en entreprise
- Mémoire mi-projet
- Soutenance mi-projet

### DEUXIEME SEMESTRE

#### U21 : Management de projet logistique 90H

- Gestion et animation d'équipes logistiques 30h
- Gestion de projets logistiques 30h
- Méthodologie de résolution de problème 30h

#### UE22 : Management de la chaîne logistique 90H

- Prévision et gestion de la demande commerciale 30h
- Optimisation de la chaîne logistique 30h
- Contrôle de gestion, calcul de coûts logistiques 30h

#### UE23 : Projets tutorés S2 80H

- Préparation certification BASICS 25h
- Voyage d'études international 30h
- Etude de cas logistique 25h

#### UE24 : Pratique professionnelle S2

- Activité professionnelle en entreprise
- Mémoire final
- Soutenance finale

**Responsable pédagogique :** Frédéric LE VEN

**Contact administratif :** Zineb AMARO - Tél. 01 69 47 73 08 - Fax 01 69 47 73 06

Mail : [z.amaro@iut.univ-evry.fr](mailto:z.amaro@iut.univ-evry.fr) / [sec.qlioapp@iut.univ-evry.fr](mailto:sec.qlioapp@iut.univ-evry.fr)

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex

Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66

[cfa@cfa-eve.fr](mailto:cfa@cfa-eve.fr) - [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

## ➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

### Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
  - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

## Marche à suivre

- 1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.